CONCLUSION de l'étude d'impact

De par son implantation et sa configuration, le projet de développement de l'atelier vaches laitières du GAEC DU VILLAGE, sur son site de VALHUON, ne sera pas à l'origine de nuisances supplémentaires pour le voisinage, ni d'atteintes au milieu naturel et à la santé publique, de nombreuses mesures de réduction et d'atténuation des nuisances sont prises en ce sens par le GAEC DU VILLAGE.

A contrario, la mise en conformité du site d'exploitation et la réalisation d'un plan d'épandage intégrant une optimisation de la fertilisation s'inscrit dans une logique de réduction notable des nuisances au voisinage et de atteintes à l'environnement.

Egalement, le GAEC DU VILLAGE assure un suivi permanent et réglementaire au niveau sanitaire de son cheptel et de ses installations pour garantir la bonne salubrité du troupeau.

Raisons pour lesquelles le projet a été retenu

Ce nouveau projet pour le GAEC DU VILLAGE est le résultat du développement de l'élevage de vaches laitières avec deux raisons :

- Le contexte de la réforme de la PAC (Politique Agricole Commune) qui annonce la fin des quotas laitiers.
- L'arrivée d'un nouvel associé.

Dans le même temps, le GAEC DU VILLAGE profite de ce développement pour rationnaliser les travaux sur le cheptel vaches. Le choix s'est alors porté naturellement vers la réduction des astreintes liées au paillage : chantier paille en été, transport et stockage sur le site de la paille, paillage quotidien des logettes, ... Ainsi, le GAEC DU VILLAGE a fait le choix de transformer ses logettes paillées en logettes avec tapis (sans paillage) et produisant alors du lisier.

Ainsi, avec l'extension de la stabulation des vaches laitières, le GAEC DU VILLAGE peut développer son élevage tout en améliorant les conditions de travail quotidien sur cet élevage sans augmenter la main d'œuvre, car le nouvel associé était déjà actif sur le GAEC en qualité de salarié.

Comme indiqué plus haut, nous sommes à VALHUON sur une commune rurale du Ternois. Le projet va permettre de conforter la viabilité de l'exploitation et permet d'envisager le projet d'installation d'un jeune agriculteur qui est actuellement salarié de l'exploitation.